

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le huit octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le premier octobre deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire,
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Anne-Sophie FRANCOIS, Lydia PULUR DESGROPPE, Brigitte ROILAND et MM. Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Didier LEMOINE, Philippe PARENT, Régis SALIC Conseillers Municipaux.
Etaient excusées : Mme Lucile TESTÉ laquelle a remis son pouvoir à M SALIC, Mme BESQUENT ne pouvant pas assister à l'intégralité de la séance a remis son pouvoir à Mme DEMIK,

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente aux membres du conseil des jeunes, les membres du conseil municipal assis autour de la présente table.

Cette séance est exceptionnelle puisque, en ouverture, la parole sera donnée aux membres du Conseil des Jeunes, lesquels exposeront leurs différents projets.

Il est cependant nécessaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Brigitte ROILAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Puis, Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 3 septembre 2015 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2015, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

1°) Présentation des projets du conseil des jeunes

Les jeunes enfants du Conseil des Jeunes mènent différentes réflexions permettant de porter et de mener à bien leurs différents projets.

Ils sont invités à en faire la présentation.

Ninon HUMBERT et Lucile DA CRUZ exposent la façon de créer un blog gratuit :

- définition d'un blog, conseil et astuces pour donner son opinion, signer le bloc, photos, régularité des publications des articles, référencement et communication pour alimenter le blog,

Qui crée les articles, qui alimente le site ? Telles sont les questions posées par M le Maire aux deux intervenantes.

Les membres du conseil seront en charge des articles exposant la vie de la commune. L'évolution des dossiers menés par le conseil des jeunes ainsi que le choix d'un hébergeur gratuit sont actuellement à la réflexion.

Monsieur le Maire souligne que personne, parmi l'assistance, n'a de blog et que cette expérience serait une grande première pour la commune.

Il félicite les deux intervenantes et souligne qu'avec ce projet la commune rentrera dans la modernité.

Théophile GRIMAUD excuse son collègue Florian BIARDEAU, empêché

Il expose donc seul son projet qui consiste en l'aménagement d'un terrain multisport destiné à la pratique du basket, football, etc.... et qui pourrait être implanté sur le site du théâtre de verdure de l'île Buda ou ailleurs.

Monsieur le Maire souligne qu'effectivement l'implantation reste à définir et que l'agglomération devrait en financer une partie en proposant un autre lieu. Le coût annoncé s'élèverait entre 8.000 et 20.000 €.

Sélène BEAUFRETON PAILLARD et Lily TAFFOREAU

Celles-ci présentent leur projet appelé « le pédi-bus ».

Qu'est-ce qu'un pédibus ?

C'est un Bus à pied encadré par des bénévoles et permettant d'aller de leur domicile à l'école pour limiter les gaz d'échappements des automobiles et favoriser le sport de la marche à pied.

Deux trajets sont définis afin de desservir, l'un le haut des terres noires vers l'école, puis l'autre le haut des terres rouges vers l'école.

Le trajet serait matérialisé par des marques (flèches ou autres) sur la route.

Le matériel nécessaire : gilets jaunes, trousse de premiers secours et un téléphone.

Inscription nécessaire pour prévoir le nombre d'accompagnateurs bénévoles, durant toute l'année scolaire, pour les enfants du CE1 au CM2. Pour les plus jeunes enfants un accompagnement différent est préconisé (parents, nourrices ou gardes d'enfants).

La fiche d'inscription a déjà été pensée.

Monsieur le Maire estime que le projet est complet pour une mise en œuvre assez rapide.

Il conviendra de prévoir le maintien ou non de ce service en cas d'intempéries (froid, pluie, neige, ...).

Virgile KULAWICK excuse son collègue Anatole HARDOIN, empêché.

Il présente un projet d'installation de but de football et de bancs à l'île Buda, déjà chiffré.

Ces installations sont destinées aux personnes âgées, randonneurs et enfants, les buts pour les sportifs et les enfants.

Les équipements sportifs sont vérifiés régulièrement pour ne pas faire courir de risques aux utilisateurs. Ils sont destinés aux enfants des écoles et à tous ceux qui veulent jouer individuellement.

Les bancs seraient en béton pour un coût de 1.640 €. Est-il dérangent d'avoir des bancs en béton plutôt qu'en bois ou plastique recyclé. Ils seraient destinés à tous les promeneurs, randonneurs, etc...

Le projet est assez vite réalisable. En effet, les poteaux de buts sont déjà déposés au service technique, sans filets car trop dangereux pour les animaux sauvages circulant la nuit dans le secteur.

Le projet est estimé cohérent et rapidement possible.

Erwan GROSBOIS et Philippe DAVID

Les deux enfants proposent l'aménagement de la cour de récréation – plus de raquettes pour chaque classe – coût 104,20 € environ. Les enfants se battent pour obtenir 16 raquettes et 16 balles, ainsi que 2 bancs pour les élèves et les professeurs.

Bancs dans la cour : 131,18 € environ : les enfants ne peuvent actuellement pas s'asseoir faute de place.

Buts de foot-ball : 149.97 € - la balle sortant trop souvent hors de la cour ou pouvant atterrir sur la tête des adultes.

Madame Demik précise qu'il pourrait s'agir de buts pliants

Ces renseignements sont tarifés sur Internet.

Le dossier est à compléter avant toute mise en œuvre et notamment après concertation avec les enseignants.

Monsieur Chalon souligne que l'ADAC doit réaliser l'étude pour une utilisation optimale de cette cour.

Il précise que l'achat de raquettes peut être rapide et que l'achat de bancs pour installation dans la cour peut être facilement réalisable.

L'implantation des bancs sera définie sur un plan fourni par les services au conseil des jeunes.

Diane MASSON et Margaux HUBIER

Les deux enfants exposent leur projet de piste cyclable pour sécuriser les déplacements d'enfants allant à l'école ou en promenade, pour relier les zones de loisirs du parc des Grillots vers l'Arnerie ou le Théâtre de Verdure par exemple.

Ces pistes mesureraient de 1 mètre à 1,5 m de largeur et seraient matérialisées par un marquage au sol.

Ce projet nécessite l'élargissement de la route.

Il sera difficile de faire aboutir ce projet, mais il est possible de faire un marquage au sol, afin d'instaurer un partage de la route entre les autos et les vélos.

Le croquis de ce projet est projeté au public.

Agnès DEMIK souligne le grand travail réalisé par ce groupe.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil des Jeunes, les félicite des exposés de leurs travaux et les autorise à quitter la séance ou à y assister s'ils le souhaitent.

Le conseil autorise la continuité des six projets : Le city parc et la cour de l'école étant déjà mis en réflexion.

Pas de difficulté en ce qui concerne l'installation de bancs à l'école et sur l'Île Buda – le plus difficile étant la piste cyclable.

Le conseil autorise la mise en œuvre des premiers dossiers

Madame DEMIK rappelle le rendez-vous en mairie le jeudi 15 octobre à 17 h 30 en mairie.

Puis la séance ordinaire du conseil municipal reprend son cours normal et Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- photocopieurs
- avenant aux travaux de la Perrée du Carroi Jaune

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux points

2°) Vote des Tarifs 2016

La Commission des finances a examiné les différents tarifs communaux et propose de les augmenter pour certains en tenant compte d'une faible inflation (moins de 1 %).

Les tarifs n'ont pas subi d'augmentation en 2014 et 2015 – Il est proposé une augmentation de 1 % sur les prix suivants :

Location Salle Polyvalente

Type de locataire	Type d'utilisation	Samedi et dimanche Jours fériés		Si Vendredi à partir de 15 h	En semaine (par jour)
		2015	2016		
Particuliers habitant la Commune	Familiale	350 €	360 €	+ 50 €	240 €
Particuliers habitant hors de la Commune	Familiale	675 €	700 €	+ 50 €	415 €
Associations ou Comités d'entreprises de la commune	Manifestations		130€	+ 50 €	65 €
	Conférence			+ 50 €	
	Frais de gestion pour partenariat (culturel, humanitaire, école)		30 €		
Associations ou Comités d'entreprises hors de la Commune	Manifestations payantes (concerts, bals, repas dansants, lotos...)	675 €	600 €	+ 50 €	415 €
Associations ou Comités d'entreprises hors de la Commune	Manifestations non payantes (expositions, conférences, réunions, congrès, soirées dansantes...)	540 €		+ 50 €	

Défaut de nettoyage intérieur et/ou extérieur	De 260 € à 300 €
Location une heure	15 € de l'heure
Convention TEMPS DANSE de Luynes (occupation variant de 6,5 h à 7 h par semaine soit 240 heures environ par an)	De 980 € pour la saison 2015/16 à 990 € pour la saison 2016/2017

Le montant de la caution est le même que celui du prix de location.

Des demandes de prêts de vaisselle sont de plus en plus formulées : le conseil a désormais privilégié le versement d'un don au profit du CCAS, don laissé à l'appréciation des demandeurs. Cette faculté est réservée aux particuliers et associations de la commune. La Caution est fixée à 100 €

Location de la salle des fêtes : tarifs professionnels

Des demandes ayant été formulées par des professionnels en vue de louer la salle des fêtes pour différentes occasions (réveillon de Saint Sylvestre notamment), Monsieur le Maire avait proposé d'instituer un tarif visant à louer la salle Ronsard (inclus hall, toilettes, vestiaires, bar d'accueil, cuisine, espace d'entretien et espace technique) à un professionnel. Le tarif, qui avait été maintenu à 1.225 € la soirée, pourrait passer à 1.300 €.

Droits de place –

Emplacement Taxi	De 50 € à 51 € par an
Occupation du domaine public (commerçants locaux)	De 98 € à 99 € par an
Camions commerciaux	43 € par journée de vente
Camions magasins (Pizza, etc...)	De 4.30 € à 5 € par jour et par emplacement (du lundi au vendredi uniquement)

Photocopies et fax : (maintien des tarifs actuels)

Unité noir et blanc en A4	0.20 €
Unité couleur	1.00 €
Page faxée	0.50 €
Demandeurs d'emploi RSA et dossiers CCAS	Gratuité

Les associations venant en mairie pour des tirages de photocopies (en apportant leur ramette de papier) la copie couleur est fixée à 0,10 € (soit au prix coutant).

Bibliothèque : Adhésion annuelle - maintien des tarifs actuels

Par personne	8 €
Etudiants moins de 25 ans	Gratuité
Demandeurs d'emploi	
Jeunes moins de 16 ans	Gratuité

Location vestiaires de l'île Buda -

- Gratuité pour les associations de la commune et de l'agglomération Tour(s)plus,
- 70 € par manifestation pour les associations hors agglomération,
- Durée d'occupation limitée à 3 jours (en semaine ou week-end),
- Etat des lieux obligatoire avant et après chaque mise à disposition,
- Caution passant de 260 € à 300 € à verser à la réservation pour tous (caution restituée après l'état des lieux préalablement à la sortie si aucune observation du régisseur n'est formulée),
- Défaut de nettoyage intérieur et/ou extérieur : passant de 260 € à 300 € chacun,

Occupation par les gens du voyage :

- caravane double essieu passant de 30 € à 35 € la semaine,
 - caravane simple essieu passant de 15 € à 20 € la semaine.
- Etat des lieux à l'arrivée et au départ – séjour payé à l'arrivée (en cours de séjour pour les semaines suivantes).

Prêt du barnum uniquement sur le site de l'Île Buda et du Théâtre de verdure - pour les communes de l'Agglomération

- Gratuité pour les associations de l'agglomération Tour(s)plus,
- Durée du prêt limitée à 3 jours (en semaine ou week-end),
- Etat des lieux obligatoire avant et après chaque mise à disposition,
- Caution de 350 € à verser à la réservation pour tous (caution restituée après l'état des lieux préalablement à la sortie si aucune observation du régisseur n'est formulée).

Location de la salle du Bellay : passant de 82 € à 85 € par jour

Cette salle pourra être louée pour la journée (de 8 h 30 à 19 h).

Les entreprises privées de la commune ou hors commune, ainsi que les associations hors commune, comité d'entreprise, etc... pourront ainsi réaliser réunions ou assemblées générales. La salle devra être rendue propre, réalisation d'un état des lieux avant et après remise des clés.

Le défaut de nettoyage est porté de 260 € à 300 €, la caution de 260 € à 300 €.

Cimetières – les prix n'ont pas évolué en 2014 et en 2015 – il est proposé pour 2016 une augmentation de 1 %

Concessions nouvelles Et renouvellement de 30 ans		Concessions nouvelles et Et renouvellement de 15 ans	
Emplacement de 2 m ²	De 210 € à 215 €	Emplacement de 2 m ²	De 125 € à 130 €
Emplacement de 1 m ²	De 125 € à 130 €	Emplacement de 1 m ²	de 85 € à 90 €

Superposition	
Concession perpétuelle	Passant de 85 € à 90 €
Concession de 100 ans	
Concession de 50 ans	
Concession de 30 ans	
Concession de 15 ans	De 50 € à 55 €
Dépôt d'urne	

Espace CINERAIRE – emplacement 1m2		Juxtaposition d'urnes	
15 ans	85 € à 90 €	A compter deuxième urne	50 € à 55 €
30 ans	125 € à 130 €	A compter deuxième urne	

Pas de changement de tarif pour le caveau provisoire :

Caveau provisoire			
Par jour (jusqu'à 6 jours)	25 €	Au-delà de 6 jours (maxi 6 mois)	50 € par jour

Monsieur le Maire souligne le bon travail de la commission, la remercie et propose de voter ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la grille tarifaire à mettre en place dès le 1^{er} janvier 2016.

3°) Rapport eau potable

Monsieur le Maire expose que, lors de sa séance du 17 septembre 2015, le Comité syndical du SIVOM Fondettes – Luynes – Saint Etienne de Chigny a approuvé le rapport annuel du délégataire 2014 relatif à la distribution d'eau potable sur les communes du Syndicat. Ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres.

Le syndicat achète de l'eau au Syndicat des 3S, à Semblancay et au Sivom Pernay/Ambillou.

Les prélèvements s'opèrent sur 3 sites : à Port Foucault (en Loire dans les alluvions) et 2 forages à Les Pins et La Bourdonnière (dans la nappe du Cénomanién).

Le syndicat compte plus d'abonnés qui consomment moins d'eau. C'est une bonne chose, mais avec des effets pervers car les recettes sont diminuées. Toutefois, les besoins d'investissement devant être couverts, il a été nécessaire d'augmenter légèrement le prix de l'eau

7.490 abonnés – 253 km de réseau en plus ou moins bon état (les remplacements sont réalisés au fur et à mesure).

La facture d'un abonné consommant 120 m³ s'élève à 1.69 € m³, soit 0.00169 le litre et pour une qualité semblable à celle distribuée en bouteille sous des marques connues.

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte de ce rapport.

4°) Groupement de commande de fourniture de gaz

Monsieur le Maire expose au conseil qu'au titre du groupement de commande de fourniture de gaz et de l'accord cadre lié au dossier, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue à Tour(s)plus le 29 septembre 2015 a décidé de retenir le candidat suivant :

ENI GAS & POWER France
24 rue Jacques Ibert
CS50001
92553 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Pour le marché intitulé : « Marché subséquent à l'accord cadre n° 201506AC5 » concernant la Fourniture et acheminement de gaz naturel pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et communautaires dans le cadre d'un groupement de commandes ».

Le montant du marché pour la commune de Saint Etienne de Chigny s'élève à 17.774,96 € HT – 20.786.58 € TTC, sur 24 mois.

En 2014, la facture représentait la somme de 15 991€ pour 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte, approuve ce marché à la majorité (M Deboise préfère s'abstenir) et autorise le Maire à signer le marché.

5°) Point sur les travaux de la mairie

Monsieur le Maire expose les différents travaux actuellement en prévision et en cours sur la commune :

- La mairie : isolation par l'extérieur, changement d'ouvrants et de volets. Le Dossier de Consultation des Entreprises vient d'être déposé
- Projet validé par la commission d'accessibilité du 01/10/2015

En cours : la vérification du Cahier des Clauses Techniques Particulières et rendez-vous avec l'architecte le mercredi 14 octobre prochain.

6°) Point sur la mutualisation

Le schéma de mutualisation des services est imposé par la loi dite « de Réforme des Collectivités Territoriales » du 16 décembre 2010 et doit faire l'objet d'une approbation le 31 décembre 2015.

Le document présenté par les services de l'agglomération est le fruit des travaux de différents groupes de travail.

Un bureau des maires sera consacré exclusivement à ce dossier le vendredi 9 octobre.

Les communes doivent se prononcer sur cette démarche. Le dossier sera soumis à nouveau au conseil municipal du mois de novembre 2015.

7°) Contrat de locations des Photocopieurs : remplacement d'une imprimante et acquisition d'un copieur/scanner compatible PESV2

La commune a signé un contrat de location de quatre copieurs : deux en mairie et deux à l'école (élémentaire et maternelle).

Une imprimante actuellement en mairie est hors d'usage d'où la nécessité d'utilisation plus intensive de l'un des copieurs (à l'étage), moins performant (pas de scanner, pas de recto-verso, etc...).

Le contrat a été signé pour 5 ans, dont 2 ans sont déjà écoulés.

Contacts pris auprès des différentes sociétés, dont Toshiba notre actuel prestataire, les solutions sont diverses :

- Reprise des 4 copieurs pour une nouvelle location de 5 ans,
- Location d'un copieur supplémentaire pour 3 ans.

Après discussion, cette deuxième solution paraît la plus satisfaisante et le conseil s'oriente sur cette hypothèse.

Les différentes propositions ne sont pas toutes arrivées, une dernière rencontre est prévue pour demain matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M le Maire à signer un contrat de location de trois ans avec le candidat dont la proposition est la mieux-disante.

8°) Travaux sur la route de la Perrée du Carroi Jaune :

Monsieur le Maire expose que la route devait être refaite en deux sections, le bas en enrobé, le haut en bi-couche. La structure de la chaussée, dans la partie haute, étant très dégradée, il est nécessaire de réaliser une bande d'enrobé sur une largeur de 1 mètre. Le devis s'élève à la somme de 5.932.08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise la signature de ce devis et à prendre les crédits nécessaires au compte des dépenses imprévues par Décision modificative n°5 aux comptes 2152 et 020

Les droits de mutation viennent d'être notifiés pour 20.366.03 pour une inscription de 15.000 € au budget.

9°) Informations et points divers

Monsieur le maire propose de passer le CD rom du rapport d'activité de Tour(s)plus dont l'intérêt permet de souligner les diverses activités de l'agglomération. La projection n'a pu aboutir par suite d'un problème technique.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. CHALON lève la séance à 21 h 40.